

222. *Gensoachiro*. S'étend depuis le terrain de *Beateo Poluaphe-a-Feratale* jusqu'à celle de *Hacmau-a-Letomauroua* sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis le *Pokao* jusqu'à le terrain de *Guena-a-Héoua* sur environ vingt brasses. *Yimihau-a-Utumu* est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: *Yimihau-a-Utumu*.

223. *Pucapuciu*. S'étend depuis *Lehiroua* jusqu'à le ruisseau sur environ soixante dix brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Leaiche* jusqu'à la montagne de *Pucapuciu* sur environ cent brasses. *Yimihau-a-Utumu* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Yimihau-a-Utumu*.

224. *Uaiophu*. S'étend depuis le terrain de *Leaiche* jusqu'à celle de *Leaiche* sur environ quarante brasses. Il s'étend aussi depuis les rivières jusqu'au sommet de la montagne sur environ deux cent brasses. *Yimihau-a-Utumu* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Yimihau-a-Utumu*.

225. *Yespouca*. S'étend depuis le terrain de *Guariva* jusqu'à *Uaitoua* sur environ cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis *Yespouca* jusqu'à le terrain de *Leaiche* sur environ quatre vingt dix brasses. *Yimihau-a-Utumu* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Yimihau-a-Utumu*.

226. *Yacacacoua*. S'étend depuis les limites de *Pirua* jusqu'à celle de *Hacmau-a-Letomauroua* sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain de *Hacmau-a-Letomauroua* jusqu'à *Yimihau-a-Utumu* sur environ cent brasses. *Yimihau-a-Utumu* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Yimihau-a-Utumu*.

227. *Uaitoua*. S'étend depuis *Yespouca* jusqu'à *Yacacacoua* sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis les rivières jusqu'à *Yacacacoua* sur environ cent cinquante brasses. *Yimihau-a-Utumu* est le propriétaire de ce terrain. Signé: *Yimihau-a-Utumu*.